

CONTRAT DE FOURNITURE DE LISIER

ENTRE

Monsieur
demeurant à
représentant la société
Producteur de lisier et désigné dans ce qui suit par "Le Producteur",

ET

Monsieur
demeurant à
représentant la société
qui utilisera le lisier, et désigné dans ce qui suit par "L'Utilisateur".

AYANT ÉTÉ EXPOSÉ QUE :

- Le Producteur n'exploite pas de surface agricole.
- Il doit donc exporter chaque année la totalité de son lisier (environ _____ m³) en dehors de son exploitation,
- L'Utilisateur accepte d'épandre ou de faire épandre du lisier sur les terres qu'il exploite dans des conditions compatibles avec ses pratiques culturales et avec la réglementation.

IL A DONC ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

◆ Organisation prévue

- Producteur et Utilisateur se concerteront systématiquement pour définir les époques et dates d'épandage, en fonction des impératifs de vidange des fosses de stockage, des pratiques culturales de l'Utilisateur et des possibilités d'accès aux parcelles.
- Producteur et Utilisateur rempliront un bordereau de livraison de lisier qui sera cosigné par chacune des parties.
- L'Utilisateur ou l'entrepreneur qu'il aura mandaté, effectuera les épandages sur ses parcelles.
- L'Utilisateur communiquera alors au Producteur tous les renseignements nécessaires à la tenue du cahier d'épandage.

◆ Responsabilités et engagements du Producteur

- Le Producteur s'engage à fournir chaque année environ m³ de lisier à l'Utilisateur.
- Le Producteur doit pouvoir justifier d'une destination correcte de l'effluent qu'il produit. Il doit donc :
 - Informer l'Utilisateur des prescriptions d'épandage définies par la réglementation et par "l'étude agronomique préalable à l'épandage" et qu'il convient de respecter : distances d'épandage, doses...
 - Tenir le cahier d'épandage.
- Le Producteur s'engage à fournir à l'Utilisateur toute donnée permettant une utilisation optimale du lisier (analyses de lisier par exemple...).

◆ Responsabilités et engagements de l'Utilisateur

L'Utilisateur s'engage à prendre et épandre, chaque année, sur les surfaces nécessaires à l'épandage de m³ de lisiers précités. Il s'engage ainsi à proposer des surfaces suffisantes pour respecter les conditions définies par la réglementation et "l'étude agronomique préalable à l'épandage".

L'Utilisateur est responsable de l'épandage et de l'utilisation qu'il fait du lisier. A ce titre, il s'engage :

- A n'épandre que sur les parcelles déclarées aptes à l'épandage, et dans les conditions techniques et réglementaires précitées,
- A enfouir le lisier dans les plus brefs délais après l'épandage (sauf dans le cas d'un épandage sur culture en place).
- A prendre en compte la valeur fertilisante du lisier dans le raisonnement de sa fertilisation (NPK).
- L'Utilisateur s'engage à fournir au Producteur tous les renseignements nécessaires à la tenue du cahier d'épandage : parcelle concernée, localisation en cas d'épandage sur une partie de parcelle, volume épandu...

◆ **Conditions particulières**

◆ **Durée de la convention**

La présente convention prend effet le _____ pour une durée initiale de _____.
Elle est ensuite renouvelable par tacite reconduction.

◆ **Rupture de contrat**

La présente convention peut être résiliée avec préavis de 6 mois de l'une ou l'autre des parties, en justifiant les raisons de cette résiliation.

En cas de contestation ou de litiges sur l'interprétation de la présente convention, les parties se rapprocheront de _____ aux fins de conciliation.

Fait en deux exemplaires,

A _____, le

Le Producteur,
M.

L'Utilisateur,
M.